

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 27<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal (séance ordinaire)  
du mardi 5 mars 2024 à 20h30

---

Sont présents :	Mme HURNY	Anne-Catherine, Maire
	M. TASCHINI	Bernard, CA
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique
	M. BOVO	Raymond, membre du bureau
	Mme BRÜGGER	Sandrine
	M. CARRILLO	Jean-Marc, Vice-président
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphaël
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GATTI	Sonia
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	Mme PICARD FLUMET	Nicole
	M. SCHIAVO	Robert
	M. SOPPELSA	Frédéric
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne, Présidente
	M. VIRET	Jean-Daniel, membre du bureau
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	Mme EL AHMEDI	Chirine
Excusé :	-	

Séance ouverte à : 20h31

Séance levée à : 22h44

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 janvier 2024,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'850'000.- F (TTC) destiné aux aménagements piétons et cyclables au chemin des Tuileries, ainsi qu'à sa réfection et son éclairage,
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de 60'000.- F (TTC) destiné au réaménagement de la place de la gare des Tuileries, sous réserve d'une confirmation écrite de l'abandon du projet d'agrandissement du P+R Tuileries,
7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de 200'000.- F (TTC) destiné à la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron (passerelle des Orchidées),
8. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
  - a. Motion « Coup de pouce aux familles et aux PME ».
9. Proposition du Conseil administratif,
10. Divers,
11. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Il est 20h31, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 27<sup>ème</sup> séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme LE MAIRE, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de Mme la Secrétaire du Conseil municipal.

MME LA PRESIDENTE rappelle quelques éléments-clés du règlement du Conseil municipal au regard du public présent et notamment son article 24.

Elle ne constate aucun texte déposé à sa place et demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Mme LE MAIRE demande, au nom du Conseil administratif, de retirer le point 6 de l'ordre du jour qui était annoncé sous réserve d'une confirmation écrite de l'abandon du projet d'agrandissement du P+R Tuileries. Elle fournira davantage d'explications au point spécifique. Ce changement ne fait l'objet d'aucune opposition de l'assemblée. MME LA PRESIDENTE passe au premier point.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 janvier 2024,**

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du mardi 23 janvier 2024 et demande s'il y a des velléités de modification à son sujet. N'en constatant pas, elle procède au vote pour approbation :

**16 oui, 0 non et 1 abstention**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal,

MME LA PRESIDENTE informe :

- a. Les jetons de présence du second semestre 2023 ont été versés. Le tableau est disponible sur CMNet.
- b. L'inauguration de la route des Nations aura lieu le weekend des 22, 23 et 24 mars 2024. Le programme des festivités est disponible en ligne et a été transmis par voie électronique aux membres du Conseil municipal qui sont invités à l'inauguration officielle le vendredi 22 mars.
- c. Pour des raisons de sécurité, le code du réseau wifi de la mairie, réservé aux employés communaux et aux élus, a été modifié et est transmis en direct aux membres du Conseil municipal. Il est rappelé que ce code est confidentiel et ne doit pas être conservé par écrit.
- d. Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

*Il est 20h37, M. ESCALERA fait son entrée.*

## 3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme SCHOPFER SANDOZ :

- **Sécurité :** une recrudescence de cambriolages a été constatée sur les territoires des Communes de Bellevue et de Genthod. La population est appelée à faire preuve de vigilance accrue et les partenaires de la sécurité en sont bien entendu informés.

Sur décision du Conseil administratif, les surveillants de la plage Gitana suivront un cours de sauveteurs/samaritains qui sera organisé à Bellevue dans le courant du printemps.

- **Travaux :** le bouquet de chantier de l'auberge et du bâtiment communal à Gitana, marquant la fin des travaux de gros œuvres, s'est déroulé le 1<sup>er</sup> mars pour remercier les ouvriers, en particulier les maçons et les charpentiers. Les travaux de chauffage sont en cours et impliquent la fermeture de la moitié de la plage jusqu'à la fin du mois d'avril. De manière générale, le chantier poursuit son cours tout comme celui du parking Gitana.

Le chantier de la route de Lausanne se poursuit comme prévu et est entré dans une nouvelle étape dès le 8 janvier avec la mise en sens unique complète, en direction de Versoix, de toute la traversée de Bellevue.

Les nids-de-poule sur la route de Valavran et le chemin des Tuileries seront rebouchés durant le mois de mars.

Trois pompes à vélos ont été installées à la Vigne Blanche, à la crèche et en face de la gare des Tuileries du côté de l'abri à vélos.

- **Gestion des déchets :** une benne pour déchets organiques sera installée à côté de l'écopoint du chemin des Marettes. A l'époque, lorsque les bennes enterrées de ce secteur ont été aménagées, il n'y avait pas de place suffisante pour en poser une sur le même terrain que les autres bennes.

Un emplacement a finalement été déterminé à proximité immédiate et la demande d'autorisation de construire a été déposée.

L'horaire d'ouverture des ESREC a été modifié. Ces derniers fermeront le dimanche et les jours fériés dès le 1<sup>er</sup> mars, le canton justifiant cette fermeture par l'insuffisance des ressources du fonds cantonal sur la gestion des déchets. Mme LA PRESIDENTE précise qu'une motion a été déposée au Grand Conseil pour demander leur réouverture les dimanches.

- **Parcs et promenades :** l'entretien des arbres sur le territoire communal, soit principalement des élagages et des plantations, a été effectué pendant les vacances scolaires de février. Par ailleurs, un sapin a été planté dans le préau scolaire en remplacement de l'ancien sapin qui avait été coupé pour des raisons de sécurité.
- **Cimetière :** les travaux d'agrandissement du cimetière ont débuté ce lundi 4 mars pour une durée de deux semaines environ. Le terrain, ancienne zone de décharge, est de piètre qualité. Des blocs de béton, des carrosseries de voitures ou encore des poutres métalliques ont été retrouvés sous terre.
- **Sports et associations sportives :** la patinoire a fermé fin février. Le bilan de la saison est mitigé en raison des conditions météorologiques. De ce fait, un seul match de hockey a pu être organisé. Par contre, les cours de patinage dispensés toutes les deux semaines ont rencontré beaucoup de succès. La disco sur glace de la soirée d'ouverture fut un succès, mais la seconde qui s'est déroulée 17 février, organisée sur demande du Conseil municipal, a réuni peu de public, car il s'agissait du premier jour des vacances scolaires ; cette expérience ne sera donc pas forcément renouvelée.

Au tour de M. TASCHINI de prendre la parole :

- **Finances :** le canton a transmis les recettes fiscales communales. Pour rappel, le budget 2024 présentait un déficit de 300'000.- F. En principe, autant d'amortissements complémentaires, ou presque, que les années précédentes pourront être comptabilisés. Il s'agit d'une bonne nouvelle.
- **Culture, manifestations et évènements :** la fête des 100 de l'Ecusson aura lieu les 14 et 15 septembre sur le thème des années 20.
- **Ports et plages :** un recours a été déposé contre le projet de rénovation et d'élargissement du débarcadère du Port Saladin.

Concernant le Vengeron, deux recours ont déjà été rejetés par le tribunal.

- **Aéroport :** les membres du conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2029 ont été nommés par arrêté du Conseil d'Etat du 13 décembre 2023. M. TASCHINI figure parmi les membres.

Les membres de la commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2029 ont été nommés par arrêté du Conseil d'Etat du 24 janvier 2024. Mme SCHOPFER SANDOZ figure parmi les représentants des communes genevoises (ACG).

La parole revient à Mme LE MAIRE qui fait état de ses communications :

- **Social, aînés et jeunesse** : une convention a été signée entre la Fondation genevoise de Désendettement (FgD) et les Communes de Bellevue, Pregny-Chambésy, Céligny, Genthod et Collex-Bossy afin d'organiser des ateliers durant l'année 2024.

Des permanences impôts destinées aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans ont lieu durant le mois de mars à Bellevue et Genthod.

Les cours hebdomadaires « Seniors en mouvement », dispensés par M. William DECORVET, ont rencontré un succès tel qu'ils sont désormais organisés deux fois par semaine depuis le début de l'année.

- **Aménagement et urbanisme** : l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 janvier 2024 a fixé la dénomination d'une artère et d'un parc sur la commune de Bellevue, au quartier du Champ-du-Château : chemin de Messidor, Parc Messidor et Sentier des Orchidées.
- **Mobilité** : les cartes journalières dégriffées Commune des CFF sont entrées en vigueur le 31 janvier ce qui implique un nouveau système de réservation et une nouvelle grille tarifaire.
- **Développement durable** : une semaine du développement durable sera organisée durant le mois d'avril pour fêter le renouvellement du label Cité de l'énergie Gold.

Le service des affaires communales (SAFCO) a transmis les textes officiels s'agissant des décisions du Conseil municipal du 14 novembre 2023 et du 12 décembre 2023 :

- Le 16 janvier : approbation du budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
- Le 16 janvier : crédit de 216'900.- F destiné au versement 2024 d'une contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),
- Le 16 janvier : crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 3'263'530.49 F destiné à des amortissements complémentaires sur divers crédits,
- Le 13 février : crédit de 100'000.- F destiné à l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour les toits du restaurant et du boulodrome du Centre sportif de la Vigne Blanche,
- Le 15 février : crédit de 1'100'000.- F destiné à l'acquisition du cabanon, ex-arbalète, et de ses abords, et du dépôt de voirie des Tuileries et de ses abords, propriété de l'Etat de Genève.

Les délibérations relatives à l'adoption de l'échelle des salaires du personnel communal pour l'année 2024 et aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2024 n'ont suscité aucune remarque.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

#### 4. Rapport des commissions.

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter.

- |    |   |                  |
|----|---|------------------|
| a. | Sports, culture et loisirs / <b>16 janvier</b>    | (Mme GATTI)      |
| b. | Sociale / <b>23 janvier</b>                       | (Mme CHONG BITZ) |
| c. | Aménagement / <b>30 janvier</b>                   | (M. ANKLIN)      |
| d. | Bâtiments, travaux et sécurité / <b>6 février</b> | (M. CARRILLO)    |
| e. | Finances et administration / <b>27 février</b>    | (M. SCHIAVO)     |

Pour la commission Sports, culture et loisirs, Mme GATTI indique que la commission s'est penchée sur le tableau des subventions allouées aux associations communales. Il a été décidé de compléter le tableau par une rubrique « non monétaire » comprenant les soutiens non financiers octroyés par la Commune tels que la mise à disposition des locaux. Il a également été question de la pertinence de la grille d'évaluation permettant de déterminer l'attribution ou non d'une subvention. La patinoire et ses différentes prestations étaient aussi à l'ordre du jour. Il est envisagé de la couvrir ; l'Exécutif doit s'entretenir à ce sujet avec son homologue genthousien. Concernant le développement du Centre sportif de la Vigne Blanche, la commission a préavisé favorablement l'aménagement de terrains de paddle-tennis en sous-terrain afin d'éviter des nuisances sonores et de ne pas altérer la configuration du lieu. L'emplacement du boulodrome est pour sa part réévalué. En lien, la nouvelle mise en gérance du restaurant du Centre sportif de la Vigne Blanche a été abordée. La commission souhaite que davantage de manifestations sportives soient organisées au Centre sportif. Ainsi, « Sport à Gitana » devient « Sport en été » et comprendra cette année des activités à la plage mais également à la Vigne Blanche. Par ailleurs, il est prévu de diffuser un ou deux matchs du championnat d'Europe de football 2024 au restaurant du Centre sportif. M. TASCHINI ajoute qu'il s'est entretenu avec M. DUCHEMIN, le futur restaurateur, et vraisemblablement un écran sera aménagé pendant toute la durée du tournoi. Enfin, la commission a discuté du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ecusson qui a été annoncé dans le journal communal du mois de mars.

Mme CHONG BITZ, pour le compte de la commission Sociale, rapporte au sujet de la séance du 23 janvier lors de laquelle M. PELLET, directeur de l'école Genthod-Bellevue, a délivré une présentation de l'établissement scolaire et du personnel enseignant qui comporte maintenant des enseignants pédagogiques. En termes d'effectifs, il s'avère que cette année 66 nouveaux élèves sont attendus contre 61 qui quittent l'établissement ce qui implique que l'ouverture d'une classe supplémentaire n'est pas nécessaire. Par ailleurs, les plans de l'arbalète ont été consultés et la commission a préavisé en faveur d'un équilibre de taille entre les espaces afin de diviser les lieux en deux parties, l'une destinée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et l'autre à la population et aux associations communales. Un dossier de naturalisation a été préavisé favorablement.

M. ANKLIN, Président de la commission Aménagement, rapportera aux points spécifiques pour les deux sujets principaux abordés en séance du 30 janvier. La commission a pris connaissance du courrier de M. MARTELAIN, directeur du service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC), relatif aux projets de plan de zone de décharge, informant que désormais les décharges doivent être mentionnées dans le plan directeur cantonal. A voir si cela aura une répercussion ou non sur le plan directeur communal, en sachant qu'une initiative relative aux décharges doit être votée. Ensuite, il a été question de l'aménagement provisoire par le canton de pistes cyclables aux routes de Vireloup et Colovrex, dont le transfert de propriété entre la Commune de Bellevue et l'Etat de Genève est prévu à terme. Puis, des informations relatives au planning du projet de Voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix ont été délivrées. Une présentation sera effectuée à ce sujet prochainement en commission, suivie d'un dépôt d'autorisation de construire concernant notamment Bellevue qui est la première Commune à initier le tracé avec un vote du crédit en octobre 2024 en vue d'un début de chantier en principe en 2025. Affaire à suivre. Dans les divers, la commission a été informée du projet de double-troisième

voie de l'autoroute qui doit faire l'objet d'une séance mi-mars dédiée aux Exécutifs des Communes de la rive droite bordière de l'autoroute.

M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, transmet la parole à Mme PICARD FLUMET pour le rapport du premier point traité en commission car ce dernier concerne directement sa parcelle privée. Mme PICARD FLUMET rapporte qu'une information relative à la rénovation des collecteurs au chemin du Pré-des-Fourneaux a été délivrée. Les collecteurs doivent être changés à charge des résidents, la Commune financera une partie des frais. Un vote interviendra par la suite au Conseil municipal.

M. CARRILLO poursuit et indique qu'il reviendra sur le sujet du chemin des Tuileries au point spécifique du présent ordre du jour. Un point de situation a été effectué concernant l'implantation d'un écopoint à la route des Fayards. Il s'avère qu'il est trop compliqué de définir un lieu en raison de plusieurs facteurs : 1) les habitations, trop éloignées les unes des autres ; 2) le projet cantonal de piste cyclable dans ce secteur ; 3) la proximité avec le pays de Gex dont les habitants pourraient être incités à déposer leurs déchets ; 4) le volume des déchets moindre. Finalement, la commission a décidé d'abandonner le projet et a demandé au Conseil administratif de proposer à la Commune de Collex-Bossy un partenariat pour l'exploitation de l'écopoint situé à la route de Collex en direction du stade Marc-Burdet. Mme SCHOPFER SANDOZ confirme que la demande a été transmise.

M. CARRILLO indique que la commission a été informée de la procédure d'attribution des mandats en cas de travaux. Le service technique lance pour chaque projet un appel d'offres afin d'obtenir au moins trois offres, sauf pour les petits mandats. Les explications fournies ont été satisfaisantes et ont permis à la commission de mieux comprendre les procédures. Les responsabilités des uns et des autres ont été clairement définies. Le planning des futurs travaux envisagés sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de façon à l'étudier et éventuellement à procéder à des modifications. Enfin, concernant le chantier de Port-Gitana, il est prévu de libérer le parc afin de permettre un accès confortable au lac. Par ailleurs, le chantier du parking Gitana s'achèvera à la fin du mois d'avril.

M. SCHIAVO indique que le seul point abordé en commission Finances et administration et ne figurant pas à l'ordre du jour de cette séance concerne les bons de soutien aux commerçants. La commission a préavisé à l'unanimité en faveur de leur renouvellement pour l'année 2024, soit deux fois 30.- F par ménage.

**5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'850'000.- F (TTC) destiné aux aménagements piétons et cyclables au chemin des Tuileries, ainsi qu'à sa réfection et son éclairage.**

Mme LA PRESIDENTE transmet la parole à M. ANKLIN, Président de la commission Aménagement, qui rapporte que le projet a été préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention. Le montant préavisé était de 1'750'000.- et a entre-temps augmenté de 100'000.- correspondant à la proposition de révision de l'éclairage. Les considérations portent largement sur la sécurisation de ce chemin pour les cyclistes et les piétons ainsi que la réfection de la chaussée qui n'est pas en très bon état.

M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, demande à ce qu'une modification soit apportée à la délibération : il y a lieu de préciser que le préavis de la commission Bâtiments, travaux et sécurité ne comporte pas la révision des luminaires.

M. SCHIAVO relate un préavis favorable et à la majorité de la commission Finances et administration en faveur du crédit de 1'850'000.-F comprenant les luminaires.

*Il est 21h17, M. TASCHINI quitte momentanément la séance.*

Après discussion, les membres présents s'accordent sur le fait d'ajouter la mention « hors coût des luminaires » aux préavis des commissions Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité, soit : « vu le préavis favorable, hors coût des luminaires, de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mardi 6 février 2024 » ; « vu le préavis favorable, hors coût des luminaires, de la commission Aménagement lors de sa séance du mardi 30 janvier 2024 ».

M. VIRET félicite le Conseil administratif d'avoir proposé, en complément de la réfection du chemin, la révision des luminaires qui sont des lampes à sodium. Les nouvelles ampoules LED sont en effet beaucoup plus favorables en termes de consommation.

*Il est 21h20, M. TASCHINI réintègre la séance.*

M. ANKLIN remarque que plusieurs membres du Conseil municipal se sont abstenus de préavis en séances de commissions car ces derniers sont domiciliés au chemin des Tuileries. Or, ils sont riverains (domaine privé) d'un domaine public, et en tant que privés ils ne sont pas directement concernés. Il demande à ce que le bureau statue sur les conditions qui exigent une abstention obligatoire lors des votes en commissions et en séances plénières, dans le cas où l'objet soumis à la délibération porte sur une parcelle appartenant au domaine public communal.

M. CARRILLO précise que le règlement du Conseil municipal de Bellevue statue déjà sur cette question, plus précisément l'article 41 qui fait référence à un « intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération ». A titre d'exemple, le projet portant sur la révision des collecteurs au chemin du Pré-des-Fourneaux est lié directement à la parcelle privée de M. CARRILLO qui s'est par conséquent abstenue de participer à la discussion et de voter le préavis en séance de commission.

Le bureau prend note de la demande de M. ANKLIN et en discutera lors de sa prochaine séance.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole et après lecture du texte, MME LA PRESIDENTE soumet au vote l'adoption de cet objet :

### **18 oui, c'est l'unanimité**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

#### **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 1'850'000.- F (TTC) destiné aux aménagements piétons et cyclables au chemin des Tuileries, ainsi qu'à sa réfection et son éclairage**

*Séance du Conseil municipal du mardi 5 mars 2024*

vu le plan directeur communal (PDCOM), adopté par une résolution du Conseil municipal lors de sa séance du mardi 5 février 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 8 mai 2019,

vu la volonté de reporter une partie du trafic du réseau secondaire sur le réseau primaire en privilégiant la connexion autoroutière via la jonction du Grand-Saconnex et la route du Bois-Brûlé et en limitant le trafic de transit,

vu la volonté des Autorités communales de modérer la vitesse des véhicules, et de sécuriser les piétons et les usagers à mobilité douce au chemin des Tuileries,

vu l'ambition des Autorités communales d'assurer la continuité du trottoir côté Versoix au chemin des Tuileries afin de renforcer la sécurité des piétons,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de

60'000.- F (TTC) destiné à la réduction du trafic au chemin des Tuileries, adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 13 décembre 2022 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale du 14 février 2023,

vu la volonté des Autorités communales de limiter la vitesse à 30 km/h au chemin des Tuileries,

vu la DD 111664/1 - Construction d'un immeuble administratif et d'un garage souterrain - abattage d'arbres sur la parcelle n°4211, commune de Bellevue,

vu la DD107582/3 – (Modification du taux de la villa existante à 40 % - construction de 7 maisons mitoyennes HPE - parking souterrain - démolition garage) - Régularisation INF 6536 - Modification du taux à 46,7% THPE, adjonction de panneaux photovoltaïques, PAC,

vu le rapport d'expertise pour la réduction de la limitation de vitesse au chemin des Tuileries, établi par le bureau RGR en date du 22 mai 2023,

vu l'état de dégradation du revêtement du chemin des Tuileries,

vu le programme d'intention d'investissements,

vu l'estimation des coûts établie par le bureau iDTech le 24 janvier 2024,

vu que le crédit de 1'850'000.- F comprend un montant de 100'000.- F destiné à l'assainissement de l'éclairage public au chemin des Tuileries,

vu le plan de situation n° 2301 – 210, aménagement et rénovation du chemin des Tuileries tronçon route des Romelles – route de Valavran, établi par les bureaux RGR et iDTech le 24 janvier 2024,

vu le relevé visuel de l'état du réseau routier communal, campagne 2022, établi par le bureau Ertec SA,

vu le préavis favorable, hors coût des luminaires, de la commission Aménagement lors de sa séance du mardi 30 janvier 2024,

vu le préavis favorable, hors coût des luminaires, de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mardi 6 février 2024,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 27 février 2024,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

### **Par 18 oui, c'est l'unanimité**

1. de réaliser les travaux d'aménagement piétons et cyclables au chemin des Tuileries, ainsi que sa réfection et son éclairage,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1'850'000.- F (TTC) destiné à cette fin,

3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Bellevue dans le patrimoine administratif,
  4. d'amortir la dépense nette de 1'850'000.- F (TTC), plus le montant du crédit d'étude de 60'000.- F (TTC), soit 1'910'000.- F (TTC), au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
  5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
- 

**6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de 60'000.- F (TTC) destiné au réaménagement de la place de la gare des Tuileries, sous réserve d'une confirmation écrite de l'abandon du projet d'agrandissement du P+R Tuileries,**

Comme annoncé en début de séance, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Mme LE MAIRE rappelle que le Conseil administratif avait appris oralement que le projet d'agrandissement du P+R Tuileries serait probablement abandonné en raison de l'aménagement d'une éventuelle quatrième voie des CFF côté lac ce qui réduirait la largeur de la parcelle constructible. Une confirmation écrite a finalement été fournie hier soir de la part de M. MESSAGER, directeur de l'office des transports. La Fondation des Parkings a proposé une alternative en deux temps : 1) reconstruire le parking en surface de 53 places pour lequel l'autorisation de construire est déjà en vigueur, 2) en fonction des études sur la quatrième voie des CFF, la construction du parking en surface entre 120 et 200 places pourra à nouveau être envisagée. Mme LE MAIRE ajoute que le Conseil administratif tiendra informé le Conseil municipal de la suite à venir et des éventuels développements.

Elle indique également que l'abandon de ce projet d'agrandissement du parking a un impact sur la rampe d'accès à la banque Lombard Odier qui devait être reliée au nouveau parking. De ce fait, la rampe n'est maintenant plus au bon niveau et se situe à 90 centimètres en dessous de la route.

M. ANKLIN se dit consterné par le gros problème de coordination entre les CFF, l'Office fédéral des transports et le canton. Il ajoute qu'il s'agit pour lui d'un immense point de vigilance pour les futurs projets d'aménagement situés à proximité des voies des CFF, notamment l'agrandissement de la crèche. Il demande si la place de la gare des Tuileries restera en l'état actuel.

Mme LE MAIRE répond que non, mais il n'est pas possible de se déterminer pour l'instant au vu des circonstances.

M. ANKLIN considère qu'il serait pertinent de voter une résolution afin d'interpeller l'Etat. La planification d'équipements publics le long des voies ferrées n'est pas envisageable dans ces conditions alors qu'il s'agit de l'unique zone potentielle de développement car pour le reste c'est les avions qui font obstacle aux projets d'aménagement et de construction. M. ANKLIN indique qu'il interpellera le GLRD. Mme CHONG BITZ et M. CARRILLO rejoignent les propos de M. ANKLIN.

M. CARRILLO émet des doutes quant à l'efficacité d'une résolution.

Mme SCHOPFER SANDOZ indique qu'il faudra tout de même remédier au problème de hauteur de la rampe Lombard Odier. Le canton est responsable de cette situation en raison de l'abandon du P+R mais il est toujours compliqué qu'il finance les réparations.

7. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de 200'000.- F (TTC) destiné à la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron (passerelle des Orchidées),**

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, relate un préavis défavorable avec 2 non, 1 oui et 4 abstentions. La commission s'est montrée préoccupée par le coût potentiel de la passerelle, plus élevé que ce qui était prévu dans le plan d'investissement. Il était attendu de recevoir 8 à 10 dossiers de candidature pour le concours, or 45 candidats se sont manifestés ce qui augmente considérablement les coûts.

M. ANKLIN confirme que ce sont les frais de concours qui doublent le montant du crédit d'étude pour un montant total de 400'000.- F. A cela, il faudra ajouter les frais d'étude et le coût de la réalisation de l'ouvrage qui sera beaucoup plus élevé que l'estimation de 1'850'000.- F prévue dans le plan d'investissement. Par exemple, la passerelle du Mont-Blanc a coûté 60 millions. Ce type d'aménagements représente des sommes astronomiques. M. ANKLIN indique qu'il ne votera pas ce crédit complémentaire.

Mme LE MAIRE fournit davantage d'informations sur le projet en s'appuyant sur une présentation projetée à l'assemblée.

Elle rappelle les raisons de réalisation cette passerelle. Certes, cet ouvrage permettra de relier le nouveau quartier à la plage, mais l'enjeu consiste essentiellement à sécuriser la mobilité douce (piétons et cyclistes). Grâce à ce projet, le maillage mode doux de la Commune sera renforcé via un axe Est-Ouest et les deux coupures urbaines dans le secteur que sont les voies CFF et la route de Lausanne seront dépassées.

Elle indique que cette liaison a été projetée en 2016, avec l'adoption par le Conseil municipal du PLQ Champ-du-Château qui en fait référence. Le projet de passerelle a été pérennisé dans le Plan directeur communal qui a été adopté en 2019.

Trois options peuvent être envisagées :

Premièrement, la passerelle est réalisée. A noter que selon le cahier des charges, le coût est un critère de choix parmi d'autres. Avec une estimation du projet à 1'900'000.- F, le coût global final serait équivalent à l'estimation des frais engagés dans le cas où le crédit d'étude complémentaire ne serait pas adopté.

Deuxièmement, le Conseil municipal ne vote pas le crédit d'étude complémentaire, le projet est ainsi avorté. Dans ce cas, en plus du montant déjà engagé de 120'000.-, il faut compter environ 50'000.- F de frais juridiques et 1'500'000.- F pour les indemnités des bureaux d'architecte, soit un total de 1.7 million. En plus de cette perte financière, la Commune verrait son image entachée.

Troisièmement, le crédit d'étude complémentaire est voté, mais le projet est stoppé à la suite du concours car il s'avère trop onéreux. La somme engagée se monterait alors à 400'000.- F et le dégât d'image serait moindre pour la Commune.

Mme LE MAIRE ajoute qu'en règle générale, les travaux de génie civil coûtent cher. Il faut se rappeler le projet d'aménagement de sécurisation des piétons de la route de Valavran dont le devis se montait dans un premier temps à environ 800'000.- F, puis, après révision, à environ 450'000.- F. Or, les densités de population dans le secteur Champ-du-Château sont bien plus importants et le danger pour les cyclistes existe également sur la route de Lausanne où sont survenus des accidents importants impliquant des cyclistes.

Au vu de ces éléments, Mme LE MAIRE considère qu'il faut aller de l'avant et voter ce crédit supplémentaire ce qui n'empêcherait pas de mettre un terme au projet par la suite si les frais de réalisation sont trop onéreux.

M. SCHIAVO indique que cette présentation a répondu à ses interrogations. Selon lui, il faut aller jusqu'au bout du concours et se déterminer ensuite, en fonction du coût, quant à la réalisation ou non de la passerelle.

M. FABBI précise qu'un représentant de la banque Lombard Odier fait partie du jury ce qui implique que le groupe ne devrait pas faire opposition. Au niveau des coûts, il n'est pas envisageable de mettre fin au projet maintenant.

M. DELALOYE remercie le Conseil administratif pour cette présentation. Il indique avoir voté non en séance de commission, car le montant supplémentaire de 200'000.- F n'est pas négligeable - correspondant environ à un salaire et demi annuel d'un employé communal. M. DELALOYE s'abstiendra de voter.

Mme CHONG BITZ est également d'avis de poursuivre le concours vu les frais engendrés si le crédit d'étude complémentaire n'était pas voté. Elle demande si une subvention de Lombard Odier est attendue pour la réalisation de la passerelle qui pourra également être empruntée par les employés de la banque.

Mme LE MAIRE répond qu'il faut d'abord qu'une étude soit menée pour concevoir un projet concret et obtenir un montant précis avant d'entrer en discussion avec des investisseurs privés.

Mme GATTI et M. VIRET estiment également qu'il faut aller de l'avant avec le crédit d'étude complémentaire. M. VIRET demande pourquoi le Conseil administratif a opté pour un concours ouvert et non pas un concours sur invitation avec une limitation du nombre de candidats.

Mme LE MAIRE répond qu'une subvention de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération 4 ne pourra être obtenue que si la passerelle est réalisée avant 2025. Or, un concours sur invitation dure plus longtemps et ne permettrait pas de respecter ce délai.

Ne constatant plus aucune demande de prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit le projet de délibération et le soumet au vote pour adoption :

**Par 16 oui, 0 non et 2 abstentions**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de 200'000.- F (TTC) destiné à la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron (passerelle des Orchidées)**

*Séance du Conseil municipal du mardi 5 mars 2024*

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 200'000.- (TTC) destiné à la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 29 juin 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale le 20 septembre 2021,

vu l'adjudication du mandat pour l'organisation d'un concours pour la passerelle du Vengeron (passerelle des Orchidées) au bureau MIDarchitecture,

vu les surcoûts notamment engendrés par la réception de 45 projets dans le cadre du concours d'architecture pour la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron,

vu les différentes contraintes d'aménagement de la passerelle, liées notamment à la proximité de l'autoroute, du gazoduc et du port du Vengeron,

vu le préavis défavorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 27 février 2024,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

### Par 16 oui, 0 non et 2 abstentions

1. d'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de 200'000.- F (TTC) pour couvrir les frais supplémentaires inhérents à l'étude portant sur la construction d'une passerelle entre Champ-du-Château et le Vengeron (passerelle des Orchidées),
  2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'étude initial voté le 29 juin 2021.
- 

## 8. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles.

- a. Motion « Coup de pouce aux familles et aux PME ».

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à Mme GATTI qui indique en préambule, au nom du Centre Bellevue, que son groupe a été très inspiré par les dernières discussions et votes au sein du Conseil municipal, et, au vu de la conjoncture et de la situation financière communale, émet différentes propositions présentées dans la motion. Elle cède la parole à M. VIRET.

M. VIRET recontextualise et précise que, suite au refus de la motion du PLR sur la baisse du centime additionnel, BDA a proposé en séance de commission Finances et administration diverses alternatives. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet de motion. M. VIRET rappelle que la baisse du centime additionnel profiterait essentiellement aux contribuables les plus importants, or les discussions avaient mis en exergue la volonté de soutenir la classe moyenne inférieure et, dans ce sens, la motion du PLR n'était pas dans la cible. Comme alternative, le Centre propose différentes actions visant à aider les familles nombreuses, les aînés, les personnes à mobilité réduite, ainsi que les petites et moyennes entreprises. M. VIRET reconnaît que cette motion est un « patchwork » de propositions, mais estime qu'il est difficile de trouver d'autres options pour soutenir les personnes cibles avec des solutions raisonnables d'un point de vue financier pour la Commune. Il énumère les propositions de la motion.

M. DELALOYE déplore que Le Centre s'attribue la paternité d'un certain nombre de propositions de BDA telles que l'allocation rentrée scolaire ou encore l'augmentation de la subvention aux abonnements Unireso. Il s'agit pour lui d'une forme de récupération politique. Les considérants sont pour leur part inspirés d'un numéro de la dépêche de BDA. Il regrette que Le Centre n'ait pas soutenu les propositions de son groupe en commission Finances et administration. Sur le fond, il souligne que BDA est également sensible à aider les familles et les PME.

M. FABBI indique que Le Centre s'était opposé à la motion du PLR sur la baisse du centime au motif qu'il fallait attendre l'installation du groupe Lombard Odier avant d'engager de nouvelles dépenses. Il estime que ce projet de motion, intervenant quelques semaines plus tard, est un manque de sens politique.

M. VIRET invite le Conseil municipal à aller de l'avant avec ces propositions qui peuvent bénéficier à de nombreuses personnes.

Mme CHONG BITZ regrette que les préoccupations se concentrent toujours sur les enfants et les familles, alors que les adolescents et jeunes adultes étudiants représentent une source non négligeable de dépenses pour les familles, notamment eu égard aux frais d'assurances maladies.

Au nom du PLR, M. CARRILLO suggère au groupe Le Centre de retirer cette motion.

Mme GATTI indique que son groupe n'est pas surpris des réactions et qu'il s'attendait à ce que ce texte ne soit pas soutenu. La motion ne sera pas retirée. Le Centre souhaite relancer le débat. Dans la première invitation, il s'agit de soutenir « toute initiative », dans le sens que les initiatives ne viennent pas toutes du groupe Le Centre. Toutefois, il ne faut pas s'arroger la paternité de toutes les idées ; certaines propositions, dont le chèque culture, sont issues du Centre. Par ailleurs, cette motion démontre que Le Centre se rapproche des idées des autres groupes représentés au Conseil municipal ce qui est positif et constructif. Mme GATTI propose de renvoyer la motion en commission afin de poursuivre les discussions.

Mme PICARD FLUMET considère que plusieurs de ces propositions relèvent de la compétence du service social communal et non du Conseil municipal.

M. DELALOYE, pour le groupe BDA, demande le retrait de la motion car cette dernière s'inscrit dans un mauvais « timing ».

M. ANKLIN considère qu'il est effectivement trop tôt pour étudier ces propositions. Il suggère de reporter la discussion à la prochaine séance de commission consacrée au budget, à l'aune des suggestions des uns et des autres. Sans être opposé sur le fond, M. ANKLIN déclare qu'il ne soutiendra pas cette motion.

M. TASCHINI rappelle qu'en séance de commission dédiée au budget 2024, il avait été question de mettre en place des prestations dont les coûts administratifs sont minimes. Cependant, les propositions figurant dans la motion impliqueront une gestion administrative qui s'apparentera à une véritable usine à gaz. M. TASCHINI invite par conséquent le Conseil municipal à refuser cette motion.

Mme GATTI souligne qu'il s'agit de mesures qui seraient valables pour une année en fonction de l'évolution de la situation conjoncturelle tel qu'indiqué dans la motion. Il est nécessaire d'étudier ces propositions suffisamment à l'avance étant donné le temps de discussion induit. Mme GATTI demande de renvoyer la motion en commission Sociale.

*Sur demande de M. DELALOYE, la séance est interrompue de 22h30 à 22h33.*

Constatant qu'il n'y a aucune demande de prise de parole, MME LA PRESIDENTE propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet en commission Sociale :

**2 oui, 16 non et 0 abstention**

MME LA PRESIDENTE soumet au vote ce projet de motion :

**2 oui, 15 non et 1 abstention**

Le projet de motion qui vient d'être refusé est le suivant :

## **Motion « Coup de pouce aux familles et aux PME »**

*Séance du Conseil municipal du mardi 5 mars 2024*

---

Considérant :

- la situation générale conjoncturelle et sécuritaire morose en Suisse en 2024,
- le retour de l'inflation,
- les hausses sensibles de l'assurance maladie, des loyers, des transports, de l'énergie et de l'alimentation en 2024,
- l'indexation généralement insuffisante des salaires,
- la précarité en augmentation de certaines familles nombreuses ou monoparentales, de personnes de nationalité étrangère ou de personnes vivant seules,
- le refus de la Motion PLR présentée au Conseil Municipal le 14 novembre 2023 intitulée « Aider les familles et soutenir les PME » proposant une baisse du centime additionnel d'un centime au minimum à Bellevue,
- le mauvais timing de cette Motion PLR,
- le fait que les bénéficiaires privilégiés d'une baisse du centime additionnel sont les contribuables aisés,
- le fait que les collectifs ciblés par la précarité payent peu ou pas d'impôts, donc restent peu impactés par la baisse du centime additionnel proposée,

le Conseil municipal

**REFUSE**

**Par 2 oui, 15 non et 1 abstention**

**D'INVITER LE CONSEIL ADMINISTRATIF À :**

- soutenir toute initiative en faveur de l'allocation d'une subvention de 100.- pour chaque enfant, à la rentrée de septembre, pour l'écolage de l'école primaire et du cycle,
- proposer des « bons de respiration » pour parents, d'une valeur de 10.- par garde à domicile (jeunes agréés par La Croix Rouge), maximum 3 fois par année,
- proposer des « bons de garde d'urgence en cas de maladie d'un enfant » d'une valeur de 10.-/h de garde d'urgence à domicile (Chaperon Rouge), maximum 3 fois par année,
- augmenter la participation financière de la commune à l'abonnement junior à Unireso à 200.-/an et à l'abonnement senior à 150.-/an,
- allouer une subvention de 10.-/transport par l'association des chauffeurs bénévoles de Versoix, transports s'adressant aux personnes âgées ou handicapées lors de visites médicales ou paramédicales, maximum 3 fois par année,
- proposer des chèques sports et culture gratuits à l'ensemble des Bellevistes, ceci selon une modalité de billets limités, les premiers arrivés seront servis,
- annuler la taxe déchet communale annuelle de chaque PME avec moins de 10 collaborateurs,
- ouvrir gratuitement les pages de notre journal communal « votre mairie vous informe » à la publicité des PME Bellevistes avec moins de 10 collaborateurs,

Ces mesures sont valables pour une année; elles sont renouvelables d'année en année en fonction de l'évolution de la situation conjoncturelle.

---

Projet de motion déposé au bureau du Conseil municipal du 27 février 2024 et porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 5 mars 2024.

Auteurs (pour le groupe Le Centre Bellevue) :

Sonia Gatti et Jean-Daniel Viret

**9. Proposition du Conseil administratif.**

MME LA PRESIDENTE demande à Mme LE MAIRE si l'Exécutif a des propositions à formuler mais ce dernier répond par la négative. Elle poursuit l'ordre du jour.

**10. Divers.**

M. BOVO indique qu'il ne souhaite pas que ses indemnités allouées en 2024 soient augmentées.

Mme LE MAIRE répond qu'il s'agit d'une décision du Conseil municipal par voie de délibération en séance du 14 novembre dernier. Il n'est ainsi pas possible de s'opposer à cette décision qui est entrée en force. Elle rappelle qu'il est possible de remplir le formulaire de renonciation à une partie ou la totalité de ses jetons en faveur d'un parti politique représenté au Conseil municipal.

M. CARRILLO demande si les buvettes emploieront à nouveau des jeunes de la commune cet été, comme il l'avait posé l'année passée.

M. TASCHINI répond que le bail de la buvette Gitana dure trois ans et n'est donc pas encore modifiable. L'exploitant souhaitait employer des professionnels pour des questions d'efficacité. Quant à la buvette de Port Saladin, l'Exécutif s'entretiendra avec l'exploitant à la fin de la semaine. Mme LE MAIRE précise que ce dernier engage des jeunes de la commune.

MME LA PRESIDENTE remercie le public qui se retire. Le huis-clos est prononcé.

**11. Naturalisations ordinaires, huis clos.**

Un dossier traité.

*Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h44.*

Ced - Affaire GED n° 823 – 16.04.24

Anne THOREL RÜEGSEGGER

Présidente

Chirine EL AHMEDI

Secrétaire

Jean-Marc CARRILLO

Vice-président